

Sous la présidence de M. Jean-Marc BOUDOU, Vice-Président en charge de l'agriculture et de l'environnement, la commission agriculture, forêt et alimentation s'est déroulée en salle 2 le mardi 26 janvier 2021. Tous les membres titulaires de cette commission étaient conviés à cette réunion.

Conformément à la convocation adressée le 20 janvier, l'ordre du jour concernait :

- Le fonctionnement de la commission ;
- La définition des orientations stratégiques du territoire ;
- Les questions diverses.

Les membres présents sont mentionnés dans la feuille de présence ci-annexée (Cf. Annexe 1). Les services de Saint-Flour Communauté étaient représentés par :

- Emmanuelle BAUDIN-FOUILLADIEU, Directrice Générale des Services ;
- Céline RIEUTORT, chef du service environnement ;
- Clémentine VANLAER, chargée de mission stratégie alimentaire.

\*\*\*\*

### Le fonctionnement de la commission

**Jean-Marc BOUDOU** présente l'ordre du jour de la réunion et rappelle les conditions de mise en place des 15 commissions thématiques, conformément au pacte de gouvernance approuvé par délibération du conseil communautaire en date du 13 janvier 2021.

La réunion débute par un tour de table pour que chacun des membres puisse se présenter.

Virginie DOUET est désignée secrétaire de séance.

Les élus présents à la commission souhaitent que les convocations et documents liés aux commissions soient envoyés uniquement par voie électronique.

**Céline RIEUTORT** précise qu'il est important de prévenir de la participation ou non aux commissions afin de pouvoir contacter les suppléants, le cas échéant. Il est proposé de transmettre aux élu(e)s titulaires le contact de leurs suppléant(e)s afin de pouvoir les contacter directement en cas d'indisponibilité.

**Céline RIEUTORT** indique que les suppléants seront contactés afin qu'ils valident la transmission de leurs coordonnées aux membres titulaires.

#### **SYNTHESE:**

Les prochaines convocations aux commissions ainsi que l'ensemble des documents seront envoyés uniquement par voie dématérialisée.

Les coordonnées des membres suppléants seront transmises aux membres titulaires, après leur accord.

\*\*\*\*\*\*

# Définition des orientations stratégiques du territoire

**Emmanuelle BAUDIN** précise que l'objectif de cette réunion est de connaître la volonté politique des élus sur les thématiques agricoles, alimentaires et forestières afin que les services les traduisent de façon réglementaire dans les documents officiels.

**Sophie BENEZIT** insiste sur le réel intérêt et l'importance de tous à participer à la définition de la stratégie agricole, alimentaire et forestière qui sera déclinée durant les six prochaines années.

Les ambitions et objectifs du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) qui traitent des sujets agricoles, forestiers et alimentaires sont ensuite déroulés un à un (Cf. Annexe 2).

Au terme des échanges, les éléments suivants peuvent être soulignés :

# 1. Ambition 1 / Axe 1

Certains membres de la commission émettent quelques réserves quant au réel potentiel économique de l'exploitation des terrains en friche tels que ceux des Gorges de la Truyère dans un objectif de reconquête foncière.

Ils proposent que la **préservation du foncier agricole** soit intégrée au projet de territoire. « Maitriser le foncier » ne semble pas être un terme assez fort, aussi il est proposé de le remplacer par « Préserver ».

Les membres de la commission souhaitent que le diagnostic agricole du territoire réalisé en septembre 2019 soit envoyé aux membres de la commission. Un envoi électronique sera donc réalisé pour tous les élu(e)s de la commission. Le document du SCOT Est-Cantal est également à consulter pour disposer de l'ensemble des éléments de planification concernant notre thématique.

### 2. Ambition 1 / Axe2

- Un point de vigilance est soulevé concernant le soutien des filières courtes, tout en développant le commerce vers l'extérieur du territoire. Les orientations à prendre doivent donc certes soutenir les circuits courts tout en sachant que les habitants du territoire ne peuvent pas absorber toute la production. Aussi, il est proposé de développer l'ouverture vers d'autres territoires nationaux en s'appuyant sur l'image positive du département du Cantal. De même, il semble nécessaire de soutenir les magasins de proximité installés en centre bourg tout en recherchant des complémentarités et non des concurrences avec les producteurs en filière courte.
- Concernant le marché de la restauration collective, les producteurs locaux rencontrent de réelles difficultés pour y accéder et doivent être accompagnés en ce sens.
- Certains membres de la commission se font l'écho de l'incidence sur la notoriété des productions d'excellence de l'utilisation des boues de stations d'épuration en épandage. Le process d'utilisation de ces boues est rappelé : ces boues sont transformées en compost avant épandage, en étant mélangées préalablement à des déchets verts.
- Dans les objectifs du PADD, la notion de traditionnel apparait souvent mais les termes se rapportant à l'innovation ou à la création sont absents. Ces terminologies devraient donc être ajoutées au PADD.
- Concernant la labélisation « bois du Massif Central », celle-ci pourrait être mise en avant pour les constructeurs.
- Il est proposé d'ajouter le terme « savoir-faire » en amont de l'objectif visant à « valoriser les filières traditionnelles d'excellence... ». L'ensemble des élus s'accorde sur cette terminologie et demande également à intégrer les notions de transmission du savoir-faire, de bonnes pratiques agricoles mais aussi la valorisation de l'image du territoire. Ils mettent aussi en avant l'intérêt de s'appuyer et de travailler en partenariat avec les établissements d'enseignement et les professionnels du territoire.

#### 3. Ambition 1 / Axe 3

- Les membres de la commission actifs du monde agricole constatent que les visites de fermes, réalisées en lien avec l'office de tourisme, ont diminué durant l'année 2020. Aussi, l'ensemble des membres de la commission s'accordent sur la nécessité de réaliser une rencontre entre l'office de tourisme des Pays de Saint-Flour et la commission agriculture, forêt et alimentation afin de mieux communiquer sur l'image de marque de l'agriculture du territoire.
- Concernant la mise en valeur du « petit patrimoine naturel et bâti », les élus souhaitent que le terme « petit » puisse être retiré car il ne semble pas adapté. De plus, ils proposent d'ajouter le terme paysage si ce dernier n'apparait pas dans d'autres objectifs du PADD, car cette notion est également importante.
- Plusieurs élus s'accordent sur la nécessité de travailler en commun avec la commission « environnement et transition énergétique » afin notamment d'aborder **la problématique des rats taupiers**. Un exemple est donné concernant des éleveurs pyrénéens ayant embauché des piégeurs, ce qui semble contribuer à diminuer l'impact de ce ravageur. Il est proposé de travailler en lien étroit avec le PNR de l'Aubrac qui a lancé une expérimentation sur ce sujet.

#### 4. Ambition 2 / Axe 4

Les élus de la commission soulignent la nécessité de revoir le programme d'intervention agricole et rural. Ils s'accordent quant à l'arrêt des aides individuelles.

- Un point de vigilance est amené concernant les contraintes de production sur les sites tels que les zones sensibles ou les zones Natura 2000 et la nécessité de prêter attention aux changements de réglementations qui pourraient porter préjudices aux agriculteurs présents dans ces secteurs.

**Céline RIEUTORT** tient à préciser que les actions sur les sites Natura 2000 sont mises en œuvre de façon contractuelle et sur la base du volontariat. Un site Natura 2000 n'apporte donc pas de contraintes supplémentaires aux réglementations déjà en vigueur. Elle propose de discuter en commission de la mise en œuvre des Mesures Agro-Environnementales et Climatiques, qui sont des aides spécifiques aux sites revêtant des enjeux de biodiversité comme les sites Natura 2000.

- Plusieurs propositions visant à amender l'axe 4 sont formulées par les élus de la commission :
  - Favoriser les commerces qui travaillent directement avec les agriculteurs du territoire.
  - Développer la notion de filière dans les sous-objectifs du PADD pour pouvoir agir de façon plus globale sur celle-ci. Toutefois, cet objectif est difficilement atteignable étant donné que les filières ne sont pas maitrisables dans leur intégralité.
  - Ajouter un sous-objectif sur le « **maintien du tissu agricole** » pour faire valoir la cause de la démographie agricole. Cette problématique reste cependant intimement liée aux attentes sociétales et à l'attractivité du territoire pour les nouveaux habitants en termes de développement des services, commerces de proximité, désenclavement...
- Concernant les sujets liés à l'urbanisme, les élus souhaitent que la notion de « mitage entre espaces agricoles et forestiers » puisse être clarifiée. Un point d'attention est également apporté concernant la nécessité de prendre en compte les périmètres entre les nouveaux et les anciens bâtiments construits. Les freins rencontrés par les agriculteurs pour transformer les bâtiments afin de produire des énergies renouvelables sont également soulevés. En effet, le prix du raccordement au réseau public et le peu de soutien financier de la part d'opérateurs tels qu'ENEDIS ne favorisent pas la promotion des nouvelles énergies. Les membres de la commission proposent qu'une rencontre soit organisée avec les acteurs des réseaux de raccordement afin d'évoquer ces problématiques.

**Emmanuelle BAUDIN** rappelle que le maire demeure le signataire des autorisations d'urbanisme, et qu'il en sera toujours ainsi même avec le Plan local d'urbanisme intercommunal. Elle attire l'attention sur l'importance du travail à réaliser entre le service commun urbanisme et les exploitants agricoles.

Les membres de la commission soulignent qu'une charte architecturale pour les bâtiments agricoles est en vigueur. Un autre sujet est évoqué : celui du traitement des abords de bâtiment.

Une présentation du service commun urbanisme et de l'organisation territoriale de la gestion foncière sera réalisée auprès des membres de la commission.

### 5. Ambition 2 / Axe 5

Concernant la relation de la gestion de la forêt et du paysage, ce point doit être précisé dans les axes. Il est proposé que la notion de paysage soit insérée dans les objectifs du PADD.

# 6. Ambition 2 / Axe 6

Cet axe n'a pas fait l'objet de remarques.

#### **SYNTHESE:**

Les membres de la commission proposent de définir un nouveau programme d'intervention agricole et rural de Saint-Flour Communauté sans aides individuelles.

Plusieurs propositions d'amendement du PADD ont été formulées par les membres de la commission et seront transmises au service urbanisme et planification.

Enfin, plusieurs propositions de rencontres ont été formulées par les élus :

- Rencontrer l'office de tourisme des Pays de Saint-Flour ;
- Travailler sur des sujets communs avec la commission « environnement et transition énergétique », notamment sur le sujet des rats taupiers et autres aléas rencontrés en agriculture;
- Rencontrer les acteurs des réseaux de raccordement électriques ;
- Bénéficier d'une présentation par le service commun urbanisme de la charte des bâtiments agricoles.

Les membres de la commission sollicitent l'envoi du diagnostic agricole du territoire réalisé en 2019 en lien avec la Chambre d'agriculture du Cantal, prestataire de Saint-Flour communauté.

\*\*\*\*\*

# **Questions diverses**

#### Pour les prochaines commissions les élus proposent :

- De se réunir en salle des conférences ;
- De proposer un repas à l'issue de la réunion si les conditions sanitaires le permettent ;
- De privilégier les créneaux du vendredi matin pour les réunions de la commission ;
- De commencer la réunion à 10 h au lieu de 9h30 ;
- De faire parvenir, dans la mesure du possible, les documents de travail en amont de la séance.

En concertation avec l'ensemble des élus présents, le calendrier prévisionnel des prochaines commissions a été calé ainsi :

- Vendredi 12 février 2021, de 10h à 12h, en salle des conférences ;
- Vendredi 26 février 2021, de 10h à 12h, en salle des conférences.

L'ordre du jour de la prochaine commission pourrait être le suivant : bilan du programme agricole, perspectives de reconduction d'un nouveau programme d'actions 2021-2026, point sur les projets agricoles en cours.

# **SYNTHESE:**

Les prochaines commissions auront lieu :

- Le vendredi 12 février de 10h à 12h en salle des conférences,
- Le vendredi 26 février de 10h à 12h, en salle des conférences.

\*\*\*\*\*

À Saint-Flour, le 3 février 2021,

Le Vice-Président délégué,

Jean-Marc BOUDO

La secrétaire de séance

**Virginie DOUET**